

Le 10 juillet 2013

Communiqué de Presse

Le Conseil d'Administration de la CARMF répond aux accusations

Le Conseil d'Administration ne peut laisser passer certains propos irresponsables et attaques personnelles tenus récemment par les seuls Présidents de la CSMF et MGF.

Il tient à rappeler que :

- Des élections démocratiques ont lieu tous les 3 ans, et les attaques récentes afin de prendre le pouvoir, de la part de ceux qui sont régulièrement rejetés par la profession, sont une atteinte délibérée à la démocratie.
- Le Président a été élu avec 24 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. Il est plus légitime que tous ses détracteurs.
- Ce sont les élus ensemble qui prennent toutes les décisions et non une seule personne, et ce à une très grande majorité. Nous assumons nos choix, dictés par nos mandants.
- Le Décret de novembre 2011 réformant l'ASV, ignorant les propositions faites par les syndicats et la CARMF, a été rejeté par le CA avec 24 voix contre, 0 favorable et 3 abstentions.
- Le recours en Conseil d'Etat n'a pas été fait contre les retraités, mais pour soutenir le recours déposé antérieurement par les associations de retraités. Il a été voté par le CA avec 23 voix pour, 3 contre et 1 abstention.
- En ce qui concerne le rapport IGAS contestable, les intéressés, ayant organisé des fuites illégales, savent très bien ce qu'il en est. Le CA assume sa gestion financière, en est fier, et ne variera pas.
- Pour les 10 ans passés et les 10 ans à venir :
 - l'ASV, géré par les syndicats et les Affaires Sociales aura vu la cotisation augmenter de 95 % et les retraites baisser de 45 %. Son avenir n'est pas garanti.
 - A paramètres identiques, le Régime Complémentaire géré par la CARMF, aura vu la cotisation augmenter de 5,5 % et la retraite baisser de moins de 8 %. Son avenir est plus sûr, non soumis aux aléas extérieurs.

La situation conflictuelle actuelle est préjudiciable à l'ensemble des médecins, il serait souhaitable que le dialogue prenne la place de la polémique, dans le strict respect de la démocratie et des responsabilités de chacun.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 72 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 1, 9 milliard d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr